

Complément à la «Garantie sans risque» NOVASOL

A noter: Les primes indiquées s'appliquent uniquement le jour de la réservation chez NOVASOL.

Le complément à l'assurance annulation voyage NOVASOL s'appliquera seulement s'il apparaît sur le contrat de location. Veuillez trouver ci-dessous les termes de NOVASOL. Le contrat de location NOVASOL est la base de couverture et la preuve qu'un accord a été passé.

Primes	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Montant du loyer de la location / semaine	Jusqu'à 200€	Jusqu'à 400€	Jusqu'à 750€	Jusqu'à 1 500€	Jusqu'à 2 500€	Jusqu'à 3 500€	au-delà de 3 501€
Supplément au titre de l'assurance responsabilité civile NOVASOL	7€	10€	12€	14€	16€	18€	23€

DISPOSITIONS GENERALES

1. Complément de garantie NOVASOL

Que couvre-t-elle?

L'assurance couvre la partie du prix de la location que NOVASOL n'indemnise pas quand cette location est annulée, ceci conformément aux termes de location dans les cas où le séjour du client est rendu impossible ou lorsque cela s'avère extrêmement difficile.

1.2 A quel moment le dommage est-il couvert ?

Les termes du paiement seront en accord avec les termes des clauses de location NOVASOL 5.1.1-5.1.5 auxquels nous nous référons.

2. Dommages couverts

Outre l'assurance annulation, hors franchise, les éléments suivants sont également couverts:

2.1 L'étendue de la couverture de l'assurance:

NOVASOL indemnifiera les dommages que le locataire encourt dans le cadre du contrat de location pour des dégâts infligés durant la période de location au contenu de la maison de vacances, y compris les vitres et les bassins.

2.2 Exclusions

Aucune indemnisation ne sera effectuée au titre de:

- l'usure ordinaire, des rayures, fissures, salissures ou dépréciation graduelle
- vol par l'assuré ou ses invités
- dommages provoqués intentionnellement ou par négligence
- dommages qui ont été provoqués par un état d'ivresse dû à la propre faute de l'auteur ou sous l'influence de narcotiques ou d'autres stupéfiants qui ont contribué aux dommages causés
- dommages causés par des chiens ou autres animaux domestiques
- dommages causés aux vélos, ou bateaux, planches à voile, canots, canoë-kayaks et les pièces rattachées
- dommages visibles aux évier, jacuzzi et aux baignoires
- dommages aux piscines et à l'eau des piscines

2.3 L'étendue de la couverture d'assurance

La garantie d'assurance NOVASOL couvrira à concurrence d'un montant DKR 50,000 pour les dommages causés au logement durant le séjour

2.4 Franchise

La franchise sera de EUR 135 par sinistre.

2.5 Calcul des dommages-intérêts:

- l'indemnisation au titre des dommages-intérêts de biens mobiliers domestiques totalement endommagés est régi par les principes suivants:
 - les biens ayant moins de deux ans et qui n'étaient pas endommagés avant le sinistre seront indemnisés à hauteur de la valeur de rachat, des biens semblables correspondants.
 - les biens ayant plus de deux ans seront indemnisés sur la base de la valeur de rachat de biens semblables, déduction faite d'un coefficient de vétusté de 10% par an ou par année entamée à la date d'acquisition. Cependant, le montant de l'indemnisation de ces biens s'élèvera à un minimum de 20% de la valeur de remplacement.
- NOVASOL peut choisir entre la réparation d'un bien endommagé ou payer une somme égale à la dépréciation du bien.
- NOVASOL est en droit, mais n'est pas tenu d'indemniser de la sorte.

2.6 Reconnaissance de la demande de dommages intérêts

NOVASOL est tenu uniquement à la prise en charge des coûts acceptés par NOVASOL.

La reconnaissance ou le paiement d'une demande d'indemnisation, ne pourra s'imposer à NOVASOL.

Par la reconnaissance d'une demande d'indemnisation, le bénéficiaire (locataire) court le risque de devoir effectuer lui-même le paiement.

2.7 Obligation déclarative en cas de sinistre:

En cas de dommages, le bénéficiaire (locataire), notifiera sans délai le sinistre à NOVASOL, en joignant tous les justificatifs nécessaires. NOVASOL n'indemnifiera pas les dommages si ces

derniers sont couverts par une autre assurance du locataire ou du propriétaire de la maison de vacances.

2.8 Droit de recours:

Si les dommages sont couverts par l'assurance des biens, la responsabilité de l'auteur du dommage sera soumise à la juridiction danoise, sur la responsabilité légale de l'auteur du dommage, et l'indemnisation prend fin, en fonction de cet accord, à moins que le dommage soit causé intentionnellement ou par négligence grossière.

A NOTER

En cas d'accident, toute déclaration de ce sinistre doit être adressée sans délai à: **NOVASOL**, Søvej 2, DK - 6792 Rømø. Pour toutes questions éventuelles relatives au complément de franchise à l'assurance annulation voyage, merci de vous adresser à **NOVASOL**.

